



Cani'crèche les Lutz

Politique et règlement

La cani'crèche des Lutz est une pension canine familiale qui a pour but que tous les chiens se sentent comme à la maison.

Chaque chien doit être muni d'une micropuce et enregistré auprès d'AMICUS. Lors du premier séjour, la carte AMICUS (Pet Card) et/ou l'attestation de taxe canine de la commune ainsi que le carnet de vaccination doivent être remis. Les animaux non enregistrés chez AMICUS ne peuvent pas être admis.

Les femelles en chaleur sont acceptées dans la mesure du possible.

Ayant deux chiennes d'exposition canine, nous privilégions les mâles castrés.

Les chiens présentant une agressivité envers les humains ne peuvent pas être admis.

Les chiens doivent s'entendre avec les nôtres.

Journée d'essai ou après-midi obligatoire.

Pour maintenir l'harmonie du groupe et éviter tout désagrément, un chien avec un comportement inadéquat ne sera pas lâché avec les autres et ne pourra pas rester de nuit.

Pour la sécurité de tous les chiens pensionnaires, nous n'acceptons que des animaux vaccinés et vermifugés. Les chiens doivent être vaccinés chaque année contre la maladie de Carré, l'hépatite, la leptospirose, le parvovirus et la toux du chenil (vaccination combinée + vaccination intranasale contre la toux du chenil). Les vaccins doivent avoir été administrés au plus tôt 14 jours et au plus tard 1 an avant l'entrée en pension. L'animal doit être vermifugé et protégé activement contre les parasites. Merci d'apporter le carnet de vaccination / passeport pour animaux afin de le déposer. En cas de vaccination manquante, la pension se réserve le droit de résilier la réservation. Les tests de titrage et les contrôles de vers sont acceptés. Merci de nous transmettre les résultats avant le séjour.

Le/la propriétaire s'engage également à informer la pension de toutes les particularités de son animal, telles que tendances destructrices, peurs/phobies, maladies, handicaps, chaleurs, allergies, blessures. Si ces informations ne sont pas communiquées, le/la propriétaire est tenu(e) responsable des dommages causés par son animal au mobilier, aux installations ou à d'autres animaux. Cela inclut également les maladies introduites et les frais en découlant pour le traitement des autres chiens pensionnaires, les coûts supplémentaires pour la pension, les pertes de revenus, etc.

L'animal doit être en bonne santé et indemne de blessures. Pour les animaux malades, âgés ou blessés, les dispositions des conditions générales ou des accords particuliers s'appliquent. Les médicaments nécessaires doivent être fournis avec des instructions écrites claires concernant leur administration. Aucune responsabilité ne sera engagée pour les maladies survenant pendant ou après le séjour dans la pension.

La pension s'engage à héberger, soigner et prendre en charge l'animal confié pendant toute la durée convenue du séjour et à consulter un vétérinaire en cas de maladie ou de blessure. Nous coopérons avec le cabinet vétérinaire de la Roche ou le cabinet vétérinaire Dupasquier à Givisiez. Le/la propriétaire accorde à la pension une procuration à cet effet. Tous les frais qui en découlent sont à la charge du/de la propriétaire. Le transport vers et depuis le vétérinaire sera facturé selon le temps passé.

Les chiens confiés à la pension bénéficient de plusieurs sorties quotidiennes en groupes ainsi que des balades en groupe ou individuelle comprises dans le prix. Entre les phases actives de jeu et de socialisation, les chiens disposent régulièrement de temps pour se reposer et dormir.

Le prix de la pension doit être réglé au plus tard à l'arrivée lors du premier séjour. Pour tous les séjours suivants, le paiement s'effectue à la fin du séjour, en espèces ou via Twint. Pour les séjours de plus de 10 jours, un acompte équivalent à la moitié du prix total peut être exigé.

Les délais et frais suivants s'appliquent en cas d'annulation de réservation :

jusqu'à 15 jours avant l'arrivée - sans frais

jusqu'à 3 jours avant l'arrivée - 50 % du prix total

jusqu'au jour d'arrivée - 75 % du prix total

sans annulation - 100 % du prix total

Les chiens ne peuvent être amenés ou repris qu'aux horaires convenus. Si le/la propriétaire n'est pas en mesure de respecter l'horaire fixé, il/elle doit en informer la pension à temps – au plus tard une heure avant le rendez-vous. Un service de transport aller/retour peut être proposé dans des cas exceptionnels avec surplus tarifaire.

En cas de retour anticipé de vacances, l'animal peut être récupéré plus tôt après entente. En cas de départ anticipé, les jours réservés selon l'inscription seront facturés dans leur totalité.

Si le séjour du chien est prolongé, la pension doit en être informée à l'avance. Les jours supplémentaires seront facturés au/à la propriétaire au tarif journalier en vigueur.

Si le chien est amené pour la nuit avant 17.00, il sera compté comme chien de demie journée et la journée lui sera facturée en plus de la nuit 20.-.

Lu et accepté le :

Signature du propriétaire canin :



Magali Wymann
Impasse de la Bise 6
1724 Essert
0796715993
canicrechleslutz@gmail.com